

27 oct 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 27 octobre 2006](#)

## Contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais

Prolongation du mandat de deux militaires belges dans le cadre du projet européen de contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais

Prolongation du mandat de deux militaires belges dans le cadre du projet européen de contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2006, du mandat de deux militaires belges en République démocratique du Congo (RDC), dans le cadre du projet européen de contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais dans les brigades intégrées. Le 27 janvier et le 28 avril 2006, le Conseil des Ministres a autorisé l'envoi de conseillers belges en RDC, dans le cadre du projet européen de contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais. Parmi ces conseillers, deux d'entre eux remplissent des fonctions de contrôle au sein des brigades intégrées congolaises, pour une durée de quatre mois et ce jusqu'au 25 octobre 2006. Afin d'assurer un maximum de succès à cette mission, qui manque de contrôleurs sur le terrain, le mandat de ces deux militaires belges est prolongé jusqu'à fin décembre 2006. Les frais liés au personnel et au fonctionnement sont pris en charge par l'Union européenne à concurrence de 140 euros par jour et par personne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe